


**O.I.E**

 Observatoire de l'Industrie Electrique  
 Comprendre le secteur de l'électricité en un seul clic

# LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE



## Note pédagogique



La précarité énergétique, qui résulte en grande partie de la précarité économique, est une question majeure. Elle concerne à la fois les dépenses liées au logement, mais également au transport. Dans le logement, la précarité énergétique se traduit par des difficultés de paiement des factures d'énergie, et par des restrictions d'utilisations d'équipement, notamment de chauffage, ce qui est dommageable aux individus. La lutte contre la précarité énergétique nécessite des dispositifs spécifiques, alliant des actions curatives et préventives et visant les différentes énergies utilisées par ces ménages.



O.I.E  
Observatoire de l'Industrie Electrique  
Comprendre le secteur de l'électricité en un seul clic

## 1 LES CARACTÉRISTIQUES DE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

On considère généralement que les ménages consacrant plus de 10 % de leurs ressources pour l'énergie dans leur logement<sup>1</sup> sont en situation de précarité énergétique, ce qui représente, selon

l'Insee, 3,8 millions de ménages français. Par ailleurs, 3,5 millions de personnes déclarent souffrir du froid dans leur logement.

### Ménages en situation de précarité énergétique

D'après les statistiques nationales<sup>2</sup>, les caractéristiques des ménages ayant un taux d'effort énergétique supérieur à 10% sont les suivantes :

- **87%** de ces ménages habitent un logement dans **le parc privé** ;
- **62%** de ces ménages sont **propriétaires**, dont 90% habitant une maison individuelle, souvent située en zone rurale ;
- **55%** de ces ménages ont **plus de 60 ans**, se logeant principalement dans des maisons anciennes, construites avant 1975.

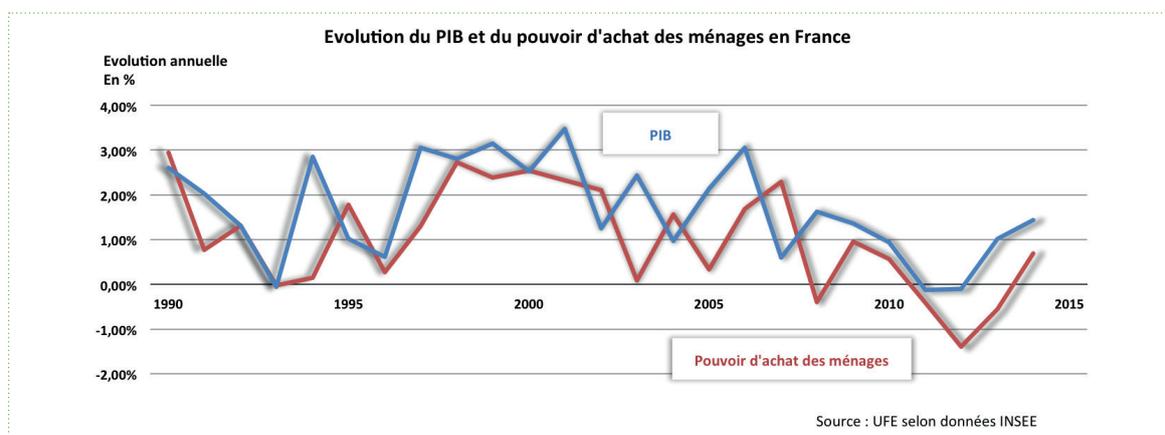
La précarité énergétique touche donc les locataires, mais également, et surtout, pour plus de la moitié des ménages concernés, des propriétaires âgés, vivant en zone rurale.

La précarité énergétique résulte essentiellement de la précarité économique. En effet, l'Insee estime que 70 % des ménages aux revenus les plus modestes<sup>3</sup>, sont concernés par la précarité énergétique. La précarité énergétique prend un relief particulier dans un contexte de hausses de la part des dépenses contraintes (loyers, charges, télécoms, énergie...) dans le budget des ménages au cours des trente dernières années.

La part des dépenses consacrées à l'énergie par les

ménages est en effet inégalement répartie selon les niveaux de ressources, d'autant que les ménages les plus précaires vivent dans les logements les moins performants, ce qui implique un « effort énergétique » plus important<sup>4</sup>.

De plus, la crise économique qui a débuté à l'été 2008 a progressivement généré une dégradation du pouvoir d'achat des ménages français et accentué les difficultés des plus fragiles.



1. Les dépenses énergétiques considérées pour définir ce critère sont les suivantes : dépenses de chauffage, éclairage, eau chaude sanitaire et consommation des appareils électroménagers.

2. Rapport du Groupe de travail sur la Précarité énergétique du 6 janvier 2010, présenté dans le cadre du Plan Bâtiment Grenelle.

3. Les revenus les plus modestes sont définis par le 1er quintile de revenu.

4. L'effort énergétique désigne la part de budget des ménages consacrée à l'énergie dans le logement. Plus le revenu est élevé, plus cet effort décroît.

## 2 LES POLITIQUES DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

La précarité énergétique est un phénomène qui nécessite un dispositif adapté et spécifique pour aider les ménages concernés. Il se doit d'associer des actions curatives et des actions préventives, à la fois pour accompagner ces ménages pour le paiement de leurs factures d'énergies, mais aussi pour soutenir les efforts d'amélioration de la performance énergétique de leur logement.

Jusqu'à présent, les consommateurs précaires d'électricité et de gaz bénéficient d'une déduction forfaitaire imputée sur la facture individuelle à travers des tarifs sociaux : le tarif de première nécessité (pour l'électricité), et le tarif spécial de solidarité (pour le gaz). En 2015, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) introduit un nouvel outil de soutien en faveur aux ménages précaires: le chèque énergie, qui devrait, à terme, se substituer aux tarifs sociaux.

Le chèque énergie est un moyen de paiement « toutes énergies » permettant aux bénéficiaires de payer leurs factures d'électricité, de gaz, ou d'autres sources d'énergie (fioul, GPL, bois...), mais également de financer des travaux de rénovation énergétique du logement (travaux

d'isolation, de changement de chaudière...). Dans les prochains mois, cette mesure va faire l'objet d'une expérimentation dans quatre départements français, avant d'être éventuellement généralisée à l'ensemble de la France en 2018.

Afin de prévenir davantage les situations de précarité énergétique, une mesure supplémentaire a été adoptée par la LTECV : un nouveau dispositif de Certificats d'Economies d'Energies (CEE) à destination des ménages en situation de précarité énergétique. Ainsi, pour la période 2016-2017, les fournisseurs ont une obligation supplémentaire de 150 TWhc d'économies d'énergies chez les ménages précaires.

En sus, l'article 28 de la LTECV prévoit que les consommateurs précaires bénéficient de la mise à disposition, par les fournisseurs, d'un dispositif déporté d'affichage en temps réel afin de transmettre, en euros, les données de consommation. L'objectif est de sensibiliser le consommateur aux changements de comportements et aux leviers possibles de maîtrise de sa consommation.